

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19- 053102

56673

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3710 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

DENNOUR, MOSTAFA

Date de naissance :

30.07.1987

Adresse :

02 RUE DU TIGRE, RESIDENCE SAMIA 5^e ETAGE
APP N° 11 CASA MBS SULTAN

Tél. :

0670 93 0205 Total des frais engagés : 755,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur Abdelaziz BAKHATAR
Pneumo-Phisiologue Allergologue
416, Bd. Abdelmoumen Angle Bd. Anoual
Rés. Anoual Capital Center, 1er Etage N°5
(02) 52 99 66 24 - Casablanca

Date de consultation :

28/10/2013

Nom et prénom du malade :

RACHID EP.DENNOUR, Soltana

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Pneumopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 1/1/1

Signature de l'adhérent(e) :

fm

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/12/2020		✓	300	Professeur Abdilaziz BAKHATAR Pneumo-Phtisiologue Anesthésiologue 416 Bd. Abdelmalek Ben Anouar Angle Bd. Anouar Rés. Anouar Capital Center, 1er Etage N°5 Tél : (+212) 522 99 66 24 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28/12/2020	455.00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412	21433552	
		00000000	00000000	
	D	00000000	00000000	
	B	35533411	11433553	
	G			
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة دار السلام CLINIQUE DAR SALAM

28/12/2020

Casablanca, le

Mme RACHID SOUMIYA EP DENNOURI

PPV: 79DH70
PER: 03/23
LOT: J948

1 CP 1 FOIS / JOUR / PENDANT 1 JOUR
250 mg / JOUR PENDANT 6 JOURS

PPV 79DH70
PER 11/23
LOT J3104

14.00 DOLIPRANE 1000 mg

1 CP 2 FOIS PAR JOUR

PPV: 14DH00
PER: 06/23
LOT: J1942

27.00 SPASFON CP

1 CP 2 FOIS PAR JOUR

11.00 IXOR 20 mg

1 CP 2 FOIS PAR JOUR

42.40 GAVISCON SIROP

1 CP 2 FOIS PAR JOUR

38.80 MUXOL SIROP

1 CP 3 FOIS PAR JOUR

IXOR® 20 mg

28 comprimés effervescents

PPV 118DH50

EXP 06/2022
LOT 04010 1

Bien agiter avant l'utilisation
Ne pas réfrigérer.
Tenir hors de la portée des enfants.
Fabricant titulaire
Reckitt Benckiser
Gaviscon Advance
marques de commerce
Utiliser dans les 6 mois
AMM No 104/14 D
PPV: 48 DH 40

Utiliser dans les 6 mois
AMM N°205/15 DMP/2
PPV: 48 DH 40

PPV (DH) :

LOT N° :

UT. AV.:

URGENCES 24/24 مصحّات